Pour les Exilés

Il y a plus de dix ans commençait, après des expulsions brutales et souvent inhumaines, l'exode vers l'étranger, d'un grand nombre de Congrégations religieuses. Le temps a passé, la vie a poursuivi son cours et cependant le besoins de nos exilés français sont toujours très grands ! Si la mort, conséquence de souffrances trop dures, a fauché bien des existences dans les asiles des victimes de nos persécuteurs, ils sont cependant très nombreux encore, ceux qui ont besoin de notre pain pour vivre, de notre affection pour supporter l'exil. Plus âgés, ils sont moins capables de gagner leur vie, et les maladies, en diminuant peu à peu les forces des plus vaillants, nécessitent de plus en plus des soins coûteux, en tarissant de plus en plus les sources des maigres salaires qui, il y a quelques années, pouvaient suffire aux besoins si minimes de nos Communautés.

Et pourtant, qu'elles sont nombreuses, réduites à la dernière misère souvent, ces Communautés qui ont été simplement tolérées, accueillies par pitié dans les villages ou les villes de la Belgique et qui, aujourd'hui encore, ne vivent que du travail de leurs mains et de l'aumône des âmes généreuses.

Il ne m'appartient pas de sonder ici ces cœurs pour y découvrir la souffrance la plus profonde, celle de ne pouvoir plus se dévouer, faire du bien aux âmes, se dépenser directement au service de l'Eglise. Généreux autant qu'surnaturels, ces cœurs de vrais chrétiens savent que leurs souffrances sont acceptées de Dieu qui les a choisis comme victimes, et plus la peine est profonde, plus riche est le mérite et plus ardente l'offrande qu'ils en font à Dieu pour expier, pour mériter, pour racheter ce cher pays de France, dont leurs larmes et leur sang sont la rançon. Mais si l'âme est écrasée par son impuissance d'agir pour le bien, il faut d'autre part, songer à assurer au corps les soins d'urgente nécessité. Et après dix ans, cette tâche reste pour beaucoup la plus difficile et la plus pénible. Habituée à voir souffrir nos exilés, les populations n'y prennent plus garde, et c'est moins souvent que des voisins songent à se priver pour porter aux religieux quelques œufs pour les malades, la provision de pommes de terre pour quelques jours.

Songez-y, rappelez souvent autour de vous, que Nos Religieux, nos religieuses surtout, ont dans bien des cas, un sort plus dur qu'il y a dix ans. Ils se consument toujours en souffrant pour nous, c'est le plus noble et le plus pur sang de France qui, là-bas, réclame notre pitié et attend notre aumône pour la vie de chaque jour ; ils nous crient à genoux, comme ils le crient à Dieu : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, le pain nécessaire chaque jour, pour ne pas trop hâter l'heure de votre mort, qui nous empêchera de continuer notre rôle de victime et d'expiation.

Soyons généreux, que notre zèle se fasse contagieux pour que partout, nous puissions ranimer ce beau feu de la charité pour nos pauvres, pour nos grands pauvres si dignes de notre admiration, de notre vénération même, parce qu'ils n'ont jamais fait que du bien, parce que leur pauvreté et leur souffrance les rendent plus saints chaque jour.

Les offrandes peuvent être envoyées à :

Lille : Mme Jean Bernard, 7, rue de Courtrai ; Mme Ulric Dubus, 59, rue de Gand ; Mme J. Verley-Decoster, 25, rue du Ploiville ; Mme Gustave Thery, 17, square Dutilleul ; Mme Binauld-Taffin, 27, rue des Stations ; Mme Drouilers-Mas, 17, rue du Magasin ; Mlle de Clonard, 48, rue Royale ; Mme Watrigant, 88, quai de la Basse-Deûle ; Mme Ed. Decoster, 130, rue de la Louvière ; Mme Verley-Bollaert, 9, boulevard de la Liberté ; Mme Adolphe Crépy, 17, rue de Canteleu ; Mme Eugène Dutholt, 141, rue Jacquemars-Giélée ; Mme Thirion-Descamps, 61, rue du Faubourg-de-Béthune ; Mme Louis de Beaumont, boulevard de la Moselle ; Mme Maurice Maes, 205, rue du Faubourg-de-Roubaix.

Roubaix : Mme Huet-Wallaert, 1, rue du Mânège ; Mme Armand Masson, 59, rue Neuve ; Mme A. Lepoutre-Pruvost, 19, rue Chevreul.

Tourcoing : Mme Charles Théry, rue de Tournai.

Haubourdin : Mme Célestin Cordonnier. — *Armentières* : Mme Clarisse-Verley, 45, rue de Lille ; Mme Paul Lambert, rue des Jésuites. — *Pérenchies* : Mme Ch. Jeanson-Debeu, Château des Tourelles. — *Hazebrouck* : Mlle Bisveal ; Mme Henri Desroote-Protsart. — *Bailleul* : Mme Cortyl-Chombart. — *Dunkerque* : Mme Carlos Bernard, 14, rue du Sud. — *Valenciennes* : Mme Maurice Delame 19, rue des Foulons. — *Cambrai* : Mme Alphonse Duverger, boulevard de la Liberté, et 87, place au Bois. — *Roubaix* : Mme Félix Dehan ; Mlle Louise Dehau. — *Cysoing* : Mme Henri Philippe. — *Douai* : Mme Joseph Morel, 9, rue d'Esquerchin. — *Hâlches* : Mme Ch. Maurice, Château d'Attiches. — *Le Quesnoy* : Mme de Monteville. — *Arrondissement d'Avesnes* : Mme du Sartel, Château de Potelle, par Le Quesnoy.

Les listes seront remises aux journaux « La Croix », « La Dépêche », « Le Journal de Roubaix », qui voudront bien les insérer dans leurs colonnes, à moins d'avis contraire de la part des donateurs.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez, dans d'excellentes conditions, ce que vous cherchez. 060

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 4 janvier

Aguila, vap. norv. Sanga 1850, cap. Kuse, minerai. Duchateau.
Nouvelle-Orléans, vap. ang. Catherina 1891, cap. Dordau, div. Duchateau.
Dantzig, vap. all Elsa 335, cap. Arlan, lié. Leroy.
Kurrachée, vap. norv. Kadona 2308, cap Berdun, div. Leroy.
Bordeaux, vap. f. Cambrai 516, cap. Bassard, div. Hacquet.
Bilbao, vap. f. St-Eloi 1028, capt. Berquin. Sté Denain-Anzin.
Malaga, vap. all. Ljusne Elie 647, oranges. Duchateau.
Alger vap. f. Lackmé 1917, cap. Brunet, div. Hacquet.
Londres, vap. ang. Emelyn 128, cap. Evans, div. Morel.
Brest, vap. f. Pontet Canet 711, cap. Serré, div. Worms.

SORTIES du 4 janvier

Londres, vap. ang. Auricula 412, cap. Rumsey, div. Morel.
Blyth, vap. dan. England 626, cap. Kenkundt, lège. Leroy.
Caen, vap. f. Ville de Caen 1225, cap. Clouet, div. Debacker.
Sunderland, vap. all. Elisabeth 287, cap. Ravert, lège Leroy.
Hambourg, vap. f. Haut-Brion 337, cap. Ravon, div. Worms.
Copenhague, vap. dan. A. N. Hansen, 916, cap. Sorrensen, div. Duchateau.
Havre, vap. f. Amiral Troude 3571, cap. Veran, div. Ch. R.
Cardiff, vap. ang. Indrani 3615, cap. Vulsher, lège. Debaeker.
Hambourg, vap. ang. Selamanca 3612, cap. Kuhr, div. Nutter.
Londres, vap. ang. Sultan 237, cap. Johnston, div. Morel.
Hull, vap. ang. Barotse 2619, cap. Churchill, div. Debaeker.
Londres vap. ang. Indrobarrah 4664, div. Gondrand.
Middlesborugh, vap. ang. Newly-Hall 2840, lège. Debaeker.
Bayonne, vap. f. Flandre 250, cap. Orthion, div. Leroy.

En toutes circonstances

utilisez pour l'expédition de vos cartes de visite les **vignettes postales** qui se vendent au profit des écoles catholiques. Les carnets de 50 (1 fr. 50) se trouvent aux bureaux des journaux et chez les libraires.

DÉPOTS GÉNÉRAUX

Pour Lille : G. Stoffel, éditeur, 84, rue Saint-André.

Pour les autres communes : M. Fr. Deledalle, 98, rue de Flandre, Roubaix ; M. Delarra, libraire, rue St-Jacques, Douai.

DEBOUCHE
pour les articles d'ameublement
AU CANADA

Les « Informations de l'Office national du Commerce extérieur » ont reproduit, dans leur numéro du 10 novembre courant, des extraits d'une étude, publiée au « Bulletin de la Chambre de Commerce française », de Montréal, dans laquelle l'attention des fabricants français de meubles était attirée sur les débouchés offerts à leurs articles par le marché canadien.

L'auteur ajoute, à ce sujet, que l'introduction du goût français, dans les intérieurs canadiens, n'aurait pas d'intérêt pour les fabricants de meubles seuls ; les tapis, les rideaux et les tentures, les objets d'art, les appareils de lumière électrique, etc., passeraient par cette porte déjà ouverte et trouveraient, peu à peu, leur place dans le cadre qui leur convient et les met en valeur.

Bien plus, des travaux de décoration pourraient être prévus par les architectes sur les nouvelles constructions.

En ce qui concerne les tapis et tapisseries, l'importation de nos tapis d'Aubusson ou de savonnerie est complètement nulle ; le pays fabrique quelque peu de tapis et presque tout le reste provient d'Angleterre.

Ce sont des « Axminxter » ou des « Bruxelles », pour la plupart reproduisant des dessins orientaux, qui sont en faveur ; toutefois, il y a également des tapis à la pièce à petits motifs ; dans ce cas, ils sont détaillés à la verge (0.91 centimètres) et il est d'usage d'y ajouter une bordure assortie qui épouse la forme de la pièce à couvrir.

Les rideaux et tentures ne jouissent pas, au Canada, de la même faveur qu'en France ; la chambre à coucher ne comporte pas de ciel de lit, et les rideaux de tulle et de dentelles, qui remplacent ceux de laine ou de soie dans cette pièce, sont simplement suspendus aux fenêtres sur des tringles de cuivre à anneaux.

Dans les reste de l'appartement, on emploie une assez grande quantité de peluches, coton et soie, à deux faces et quelquefois de couleurs différentes, quand les tentures sont destinées à une baie intérieure. La peluche française ou entièrement tissée de soie s'est importée, l'année dernière, pour 116.402 dollars (1 dollar = 5 fr. 18 environ) et une certaine partie de ce chiffre devait être destinée à l'ameublement, quoique la statistique n'en fasse pas mention.

Naturellement, pour les tulles et dentelles, l'article Nottingham tient une grosse part du marché canadien ; cependant, le chiffre de 33.231 dollars, atteint l'année dernière par le commerce français, prouve bien que notre fabrication est appréciée ; nous devons indiquer que ce chiffre porte sur rideaux ou portières de tout genre, garnis ou non.

Enfin, à la rubrique des appareils d'éclairage au gaz, au pétrole et à l'électricité, qui comprend aussi les brûleurs, colliers, porte abat-jour et généralement toutes pièces détachées en métal, le chiffre enregistré n'est que de 5.652 dollars pour la France.

On conviendra que c'est peu de chose, en présence du développement de l'industrie française dans les articles lustrerie et des modèles nombreux qu'elle pourrait opposer à ceux de la concurrence. Nous sommes persuadés que les articles d'un prix moyen seraient susceptibles d'être vendus aisément ; mais il faudrait attirer l'attention de la clientèle de détail sur les avantages qu'ils présentent, tant au point de vue du fini que de leur style.

Le Commerce des Tissus de Coton
AU MAROC

Les renseignements suivants sont extraits d'un intéressant opuscule de M. Lucien Borgeaud, intitulé l' « Avenir du commerce français au Maroc ».

Tissus de coton teints. — Importation en 1912 : 5.784.109 francs, dont : Angleterre, 4.068.017 fr. ; France, 1.234.700 fr. ; Allemagne, 172.840 fr. ; Espagne, 89.141 fr.

Dans cette catégorie nous occupons déjà une place très encourageante. Cela tient à ce que nous commençons à vendre une série de beaux articles, principalement de belles satinettes en 140 centimètres, nuances fines qui sont très appréciées de la clientèle aisée des villes.

On a constaté qu'il y avait une tendance à demander de plus en plus de très belles qualités de tissus teints, aussi bien en unis qu'en façonnés.

Nous devons donc porter tous nos efforts de ce côté, tout en ne négligeant pas les sortes plus courantes vendues par l'Angleterre.

Dans ces articles de vente moins riches et de fabrication moins soignée, il serait à souhaiter que nos grandes usines de teinture établissent des tarifs spéciaux pour l'exportation qui nous permettraient d'attaquer aussi la vente des qualités courantes.

Tissus de coton blancs. — Importation en 1912 : 21.301.338 fr., dont : Angleterre, 20.984.013 fr. ; Allemagne, 175.503 fr. France, 68.797 fr. ; Espagne, 37.570 fr.

C'est là le gros article et qui doit attirer le plus notre attention.

La grosse vente porte surtout sur le Amburgo longotte, d'un apprêt assez garni, d'une vente considérable ; il se fait dans ce genre différentes qualités. La longueur des pièces est demandée, suivant les régions, par 24, 30 ou 36 yards, généralement par 24 yards.

Chaque qualité porte un numéro et une marque très apparente, théâtre, bateau ou autre motif ; certaines de ces marques font primes et sont demandées d'un bout à l'autre du Maroc. Les prix de ces tissus sont très battus et l'on peut dire qu'une pièce de Amburgo est presque monnaie courante au Maroc.

On croit qu'il serait très difficile de déplacer du premier coup cette vente, et il semble que la meilleure tactique serait de chercher à introduire plutôt nos bonnes sortes de tissus français, renforcés, cretonnes blanchies, percales et calicots fins, en choisissant des apprêts très doux et soignés.

Il serait bon, en lançant ces bonnes sortes, de choisir un pliage flatteur et d'appliquer sur chaque qualité de tissus blanchis une marque bien apparente, de façon à bien la fixer dans l'esprit de l'acheteur.

Petit à petit la clientèle s'attachera à cette marchandise et il est à croire que, comme en Tunisie, où nous avons adopté la même tactique et avons été couronné de succès, nous arriverons à faire notre part du marché.

En tissus façonnés, nous rencontrons moins de difficultés car l'écart entre les prix français et anglais est moindre.

Il semble que nous pouvons lutter, dès à présent, dans les brillantés et brocades, articles que nous vendons si grandement en Algérie.

Quant aux beaux tissus façonnés, il est demandé une telle variété de dessins et de qualités, que certainement nous devons pouvoir intéresser les Marocains à nos belles sortes.

Tissus de coton mousseline. — Importation en 1912 : 6.651.557 fr. ; dont : Angleterre, 5.929.794 fr. ; France, 606.063 fr. ; Allemagne, 42.776 fr. ; Espagne, 8.422 fr.

La plus grande part de ce chapitre est représentée par la mousseline brochée appelée Lappet, qui se vend énormément en blanc et en couleur.

L'Angleterre a le monopole de cette vente, elle produit cet article dans des conditions tout à fait spéciales, grâce à ses débouchés considérables aux Indes et autres pays.

On croit qu'il serait très difficile de chercher à lutter à qualité égale pour ce genre d'article et que nous aurions plus de chances de succès en cherchant à implanter, en concurrence aux Lappets, nos plumetis de Saint-Quentin et de Tarare qui ont un si grand succès en Algérie.

Les premiers envois, que nous avons faits cette année de ces articles au Maroc, ont été très goûtés, se sont très bien vendus, et on augure un gros mouvement d'affaires.

En mousseline brodée, tulle brodée, il y a aussi une demande très importante. Beaucoup de ces articles sont importés de Suisse, mais on a la certitude, étant maintenant bien renseigné, que nous pouvons déplacer ces affaires à notre avantage.

Nous signalons encore à nos fabricants de la région de Tarare, qu'il y a un très gros débouché de mousselines et grenadines brochées, fabrication à la main, qui peuvent intéresser en même temps l'Algérie et la Tunisie.

JEU DE DAMES

Fin de partie de deux dames et un pion contre une dame

L'étude de la fin de partie de deux dames et un pion contre une dame a toujours été très négligée, et pourtant elle est beaucoup plus pratique que celle de trois dames contre une. La présence d'un pion diminue beaucoup les variantes et limite dans une certaine mesure le champ des combinaisons. La tension de l'esprit est beaucoup moins forte, car ce pion est un point de repère pour lui ; les mouvements des dames sont moins puissants, parce qu'ils sont rapportés et subordonnés à la marche de ce pion qui leur sert pour ainsi dire de pivot.

Comme application des considérations précédentes qui émanent de Gaston Beudin, nous avons déjà publié trois positions de J. Blankenaar (problèmes 853, 860 et 864). En voici une quatrième, qui, lors de sa publication, a recueilli les éloges des amateurs les plus distingués.

Fin de partie N° 52

Problème 840, par BEUDIN

Noirs : une damé

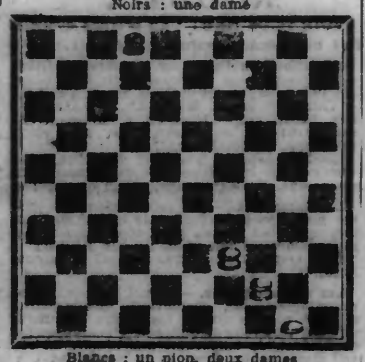

Blancs : un pion, deux dames

Les Blancs commencent et gagnent

Très classique, cette petite fin de partie, par Gaston Beudin, au Tréport ; position insérée dans la Gazette du Jeu de Dames (1.4.87), dont l'auteur était rédacteur en chef.

Problème 841, par VUILLE

Noirs : 11 pions, 1 dame

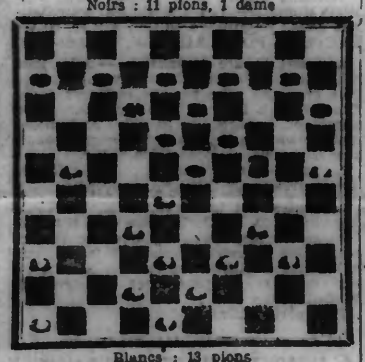

Blancs : 13 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un bon problème de Louis Vuille, à Le Locle (Suisse) ; problème n° 4 du Jeu de Dames en Suisse et à l'Etranger, Genève, (1.7.06).

Problème 842, par KASBERGEN

Noirs : 10 pions, 1 dame

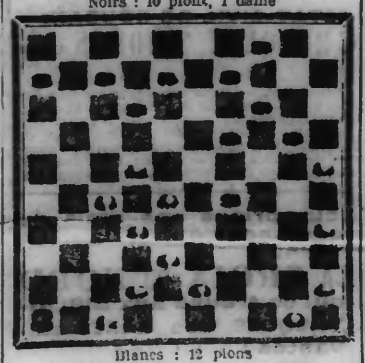

Blancs : 12 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Un joli problème, par G., C. Kasbergen, à Gouda (De Maasbode, n° 15, Rotterdam, 1913).

Solution du problème 838

B. 12.8 — 8.3 — 32.16 — 3.12 — 50.39 — 16.49 — 49.44 — 12.1 — 1.45

N. 29.34 (a — 34.40 (b — 40.45 (c — 39.44 (d — 22.27 (e — 45.50 — 50.45 — 45.50

a) Si N. 29.33, B. 8.2, 32.23 (sur N. 22.28 forcé), 23.32, 2.30, 50.39 (sur N. 39.44 forcé), 30.24 et 24.47.

b) Si N. 22.28, B. 32.40, 3.25, 50.44, 25.43, 40.35 et 35.49.

c) Si N. 40.44, B. 3.28.

Si N. 22.28, B. 3.17 gagne, sur N. 40.44, par 17.33 et 50.30 ; sur N. 28.33 |, par 17.18 (1, 2, 3, 4.

1) Si N. 40.44, B. 12.34, 50.28 et 16.49.

2) Si N. 40.45, B. 12.17, 50.28 et 17.6.

3) Si N. 39.44, B. 50.23 gagne, sur N. 40.45, par 12.17 et 17.6 ; sur N. 40.44, par 12.40 et 16.49.

4) Si N. 39.43, B. 18.35, 12.26, 26.48 et 50.44.

d) Si N. 22.28, B. 12.17 gagne, sur N. 39.44, par 17.33 et 33.38 ; sur N. 28.33, par 17.6, 50.28 et 28.22.

e) Si N. 22.28, B. 12.40, 16.49 et 49.43.

Si N. 45.50, B. 12.26 et 16.27.

—(o)—

ETRENNES AUX AMATEURS

Très recommandé aux débutants, comme aux amateurs de toutes forces, le *Traité théorique et pratique du Jeu de Dames*, par L. Barteling (de Paris), 2 volumes 8° écu ; prix, 5.00, franco 5.50.

ECHECS

Problème 62, par KONDELIK

Blancs : R. 7 TR, D. 7 FD, T. 6 D, F. 2 CD, C. 4 D, P. 2 CR et 3 TR.

Noirs : R. 4 CR, F. 4 R, P. 3 FR, 6 CR et 4 TR.

Mat en deux coups.

Un excellent problème de Karl Kondelik, à Prague (*Tribune*, n° 14, 1.10.00).

Solution du problème 61

1 D. 5 R	R × C
2 D. 5 TR	R. 6 FR
3 D. 1 D +	Mat.
2	R. 7 ou 8 TR
3 F. 2 FR + d.	Mat

DOCUMENTS
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

SOCIÉTÉS

Par acte sous seing privé en date, à Lille, du 23 décembre 1913, il a été formé une Société en commandite simple, sous la raison et la signature sociales : LORETTE et Cie, ayant pour objet, l'industrie de la boyaudrie, avec siège à Lille, 36, rue Saint-Sébastien.

Par délibération du Conseil d'Administration de la Société ci-après dénommée, tenue le 3 décembre 1913, il a été apporté diverses modifications aux statuts de la SOCIETE D'ECONOMIE TEXTILE ; entre autres, le siège a été transféré à Lille, square Morisson, 7 bis.

Par acte sous seing privé en date, à Lille, du 16 décembre 1913, il appert que la Société en commandite simple, formée sous la raison et la signature sociales : A. WILMET et Fils, ayant pour objet, la vente de vêtements pour hommes, et siège à Lille, 2, Grand'-Place, est dissoute.

Par acte sous seing privé en date, à Lille, du 29 novembre 1913, il appert que la Société en commandite simple, formée sous la raison et la signature sociales : J. BETHENCOURT et Cie, ayant siège social à Lille, rue des Coquelets, n° 3, est dissoute.

Par acte sou seing privé en date, à Lille, du 24 décembre 1913, il appert que la Société en commandite simple, formée sous la raison et la signature sociales : Paul WATINE et Cie, ayant pour objet l'exploitation d'une brasserie, avec siège à Lille, 4, rue des Trois-Mollettes, est dissoute.

Par acte sous seing privé en date, à Lille, du 23 décembre 1913, il a été formé une Société en nom collectif sous la raison et la signature sociales : DEMARCQ et DECARNE ayant pour objet, la fabrication de tissus spéciaux pour la confection des pneus d'automobiles et bicyclettes, avec siège à Lille, rue Ratisbonne, 17.

Par acte passé devant Me Collette, notaire à Seclin, le 2 décembre 1913, il a été apporté diverses modifications aux statuts de la Société en nom collectif, formée sous la raison et la signature sociales : Eugène GUILLEMAUD et Cie, ayant pour objet la filature du lin, chanvre, etc., avec siège à Hellemmes, rue de Lannoy, 6.

Par acte passé devant Me Delmotte, notaire à Lille, le 17 décembre 1913, il a été apporté diverses modifications aux statuts de la Société en nom collectif formée sous la raison et la signature sociales : G. VALDELIÈVRE et Fils, ayant pour objet la fonderie de cuivre, avec siège à Lille, rue des Tanneurs, 33 à 39.

Par acte passé devant Me Bonnet, notaire à Paris, le 9 décembre 1913, il a été apporté diverses modifications aux statuts de la Société en nom collectif, formée sous la raison et la signature sociales : LES FILS LEVY FINGER, ayant pour objet la fabrication et le commerce de couleurs et vernis, avec siège social à Paris, rue de l'Entrepôt, n° 3.

Par acte passé devant Me Kastler, notaire à Paris, le 5 décembre 1913, il a été formé une Société anonyme, sous la dénomination de : CAISSE FRATERNELLE DE CAPITALISATION, ayant pour objet la capitalisation et la reconstitution de capitaux, en échange d'un ou plusieurs versements, ainsi que toutes autres opérations basées sur l'intérêt simple ou composé, avec siège à Lille, place Sébastopol, n° 30.

RÉUNIONS

Le 5 janvier 1914, à 12 h. 1/2, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur Pierre SPITZNER, entrepreneur de cinéma, à Lille, 18, place Rihour. — Juge-Commissaire : M. Nicodème ; Liquidateur : M. Corset.

Le 5 janvier 1914, à 12 h. 3/4, réunion pour la nomination du syndic définitif de la demoiselle Léontine RIBAULT, à Lille, 4, rue de Roubaix. — Juge commissaire : M. Nicodème ; syndic : M. Mangez.

Le 7 janvier 1914, à 4 heures du soir, réunion pour la première affirmation des créances du sieur Alexandre RAISON, fabricant de chicorée à Lille, 140, rue de Wazemmes. — Juge commissaire : M. Decroix ; liquidateur : M. Carbonnier.

Le 7 janvier, à 4 heures 1/2 du soir, réunion pour la première affirmation des créances de la société SADOINE frères, ayant et siège à La Madeleine. — Juge commissaire : M. Decroix ; liquidateur : M. Fremaux.

Le 9 janvier à 10 heures 1/4, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur Fidèle RAINGUEZ, négociant à La Madeleine, 33, rue de Lille. — Juge commissaire : M. Van Peteghem ; syndic : M. Mangez.

Le 9 janvier à 10 heures 1/4, réunion pour la nomination du syndic définitif du sieur Jean AUDUBERT, débitant à Lille, 147, rue du Long-Pot. — Juge commissaire : M. Van Peteghem ; syndic : M. Mangez.

Le 9 janvier à 10 heures 1/2, réunion pour la nomination du syndic de l'union du sieur Jules CARDON, épicier à Lille, 77, rue Caumartin. — Juge commissaire : M. Van Peteghem ; syndic : M. Mangez.

Le 9 janvier à 10 heures 1/2, réunion pour la nomination du liquidateur de l'union du sieur Pierre GYSEN, menuisier à La Madeleine, rue Félix-Faure. — Juge commissaire : M. Van Peteghem ; liquidateur : M. Mangez.

Le 9 janvier 1914, à 10 h. 3/4, réunion pour le concordat du sieur Jules DESAIVE, négociant à Lille, 34 rue Jean-Jacques-Rousseau. — Juge-commissaire, M. Van Peteghem ; liquidateur, M. Mangez.

Le 9 janvier 1914, à 12 h. 3/4, réunion pour la reddition du compte définitif du sieur GRASSIN, coiffeur pour dames, à Lille, 45, rue Brûle-Maison. — Juge-commissaire, M. Remy ; syndic, M. Mangez.

Le 9 janvier 1914, à 10 h. 3/4, réunion pour la reddition du compte définitif du sieur Emile GLORIAN, boulanger à Canteleu-Lommel. — Juge-commissaire M. Van Peteghem ; syndic, M. Mangez.

Le 9 janvier 1914, à 11 heures, réunion pour la nomination du syndic définitif du sieur Victor PASBECQ, cabaretier et menuisier, à Mérignies. — Juges-Commissaire, M. Van Peteghem ; syndic, M. Mangez.

Le 9 janvier 1914, à 12 h. 1/4, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur DUMONT-LAUMAUNIER, négociant à Lille, 18, rue Faidherbe. — Juge-commissaire, M. Remy ; liquidateur, M. Fremaux.

DÉCLARATIONS DE FAILLITE ET DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

La Société DERUEL ET DILLIES et les sieur DERUEL ET DILLIES personnellement, à Lille, 124, rue Barthélemy-Delespaul, ont été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce de Lille, du 30 décembre 1913. — Juge-commissaire, M. Pollet ; liquidateur, M. Mangez.

Le sieur René PLATE fils, négociant en bois à La Madeleine, a été déclaré déchu du bénéfice de la liquidation judiciaire et en état de faillite ouverte par jugement du tribunal de commerce de Lille, du 2 janvier 1914. — Juge-commissaire, M. Remy ; syndic, M. Fremaux.

Le sieur Eugène PERU, corroyeur à Lille, 19 bis, rue d'Avesnes, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce de Lille, du 2 janvier 1914. — Juge-commissaire, M. Van Peteghem ; liquidateur, M. Carbonnier.

L'IMPRIMERIE
de la « Croix du Nord »
SE CHARGE
de l'exécution rapide et soignée
des Têtes de Lettres, Factures, Mémorandums,
Lettres mortuaires, Cartes de visite

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE	ŒUFS	POMMES de TERRE
	le kilo	la douzaine	les 100 kilos
Paris, 31 décembre (pour comparaison)	Normandie 3,40 à 4,00 Bretagne 3,50 à 4,— Touraine 3,40 à 4,04 Nord et Est 3,20 à 3,80	Normd' Picard' extra 152 194 145 195 choix 130 150 — — ordin. — — — —	Ross. 18,— à 18,— Jaun. co. r. 9,— à 11,— Saus. rong. 18,— à 16,— Holl. com. 12,— à 20,—
Lille, 31 décembre	3,40 à 3,70 le kilo	20,— à 20,— le cent	8,— à 10,— les 100 k.
Aire, 3 janvier	3,70 à —,— la livre	4,50 à —,— le quart	8,— à —,— les 100 k.
Armentières, 29 décembr.	3,60 à —,— le kilo	15,— à —,— le cent	8,— à —,— les 100 k.
Arnèke, 23 décembre	3,40 à 3,60 le kilo	4,90 à 5,— le quart	
Avesnes, 6 janvier	1,60 à 1,80 la livre	4,50 à 5,— le quart	
Bailleul, 26 décembre	3,20 à 3,— le kilo	4,50 à 4,— le quart	
Bergues, 29 décembre	3,60 à —,— le kilo	20,— à —,— le cent	7,40 à —,— les 100 k.
Bourbourg, 30 décembre	4,— à 4,40 le kilo	18,— à 20,— le cent	8,— à 10,— les 100 k.
Cambrai, 8 janvier	1,60 à 1,65 la livre	4,50 à —,— le quart	6,— à 10,— les 100 k.
Cassel			
Courtrai, 29 décembre	3,40 à 3,60 le kilo	3,64 à 4,48 le quart	4,75 à —,— les 100 k.
Cysoing			
Douai, 30 décembre	3,20 à 3,80 le kilo	4,25 à 5,20 le quart	0,10 à 0,125 le kilo
Estaires, 31 décembre	2,— à —,— la livre	4,50 à —,— le quart	6,50 à 9,— les 100 k.
Etreungt, 18 décembre	1,65 à 1,75 la livre	3,25 à —,— le quart	
Fourmies, 29 décembre	1,80 à 1,90 la livre	4,55 à —,— le quart	
Haubourdin			
Hazebrouck, 29 décemb.	1,80 à 1,85 la livre	4,40 à 4,60 le quart	6,— à 8,— les 100 k.
La Bassée, 24 décembre	2,— à 2,20 la livre	4,50 à —,— le quart	0,10 à 0,15 le kilo
Landrecies, 20 décembre	1,75 à 1,80 la livre	4,25 à 4,50 le quart	
Le Quesnoy, 19 décembr.	1,80 à —,— la livre	3,90 à —,— le quart	
Merville, 31 décembre	2,15 à —,— la livre	4,25 à —,— le quart	9,— à —,— les 100 k.
Ors, 30 décembre	1,80 à 1,85 la livre	4,25 à 4,50 le quart	
St-Amand, 27 décembre	1,80 à —,— la livre	4,50 à —,— le quart	
Seclin, 28 décembre	1,80 à 2,— la livre	4,55 à —,— le quart	7,— à 8,— les 100 k
Solesmes, 3 janvier	1,80 à —,— la livre	3,90 à —,— le quart	
Somain, 31 décembre	1,95 à 2,05 la livre	3,10 à 3,25 le 1/2 q.	
Steenvoorde, 4 janvier	1,75 à 1,80 la livre	3,75 à 4,25 le quart	
Valenciennes, 3 janvier	1,80 à —,— la livre	4,25 à —,— le quart	
Wasquehal, 19 décemb.		2,50 à —,— le 1/2 c.	

FEUILLETON N° 7

L'Ogre des Casques à Pointe

ROMAN PATRIOTIQUE D'ACTUALITÉ

PAR

ARMAND DE LANROSE

Il ne manque point de cette graine de Judas, traîtres à leur race, à leur pays ou du moins à ce qu'ils prétendent être leur pays.

Thannberg et Muller reçurent des correspondances de cinq ou six personnages de Saint-Léonard auxquels, en échange, ils retournaient des mandats-poste.

Ceux-ci se réunissaient tantôt ici et tantôt là pour combiner leurs plans, rédiger leurs rapports et partager les sommes qui venaient d'Allemagne.

Les garnisons de l'Est sont remplies de cocos de cette espèce dont les jeunes militaires ne se défient point assez.

Le rendez-vous le plus habituel était chez un exploitant d'une sablière, dont les baraques en planches goudronnées, se trouvaient dans un creux, à peu de distance de la forêt de L'Etoile.

Cet exploitant de sablière tenait en même temps un petit débit, un « bouchon » fréquenté des ouvriers d'usine, des coupeurs aux bois, des braconniers, des conducteurs de voitures.

Une première pièce servait à tout le monde, mais dans la seconde, les initiés seuls, les mouchards seuls pénétraient, en hiver.

En été, ils se réunissaient sous une tonnelle artificielle, composée d'arbustes verts arrachés dans la garderie de Buisson.

Le président, l'orateur de ces conciliabules entre amis des Allemands et traîtres à la France, était un marchand de chevaux et de vaches, ayant déjà fait trois ou quatre fois faillite, un nommé Fessmann.

Il avait sur les autres cet énorme avantage qu'il parlait et écrivait la langue allemande, étant Alsacien soi-disant, Alsacien de « Colmar », toujours Alsaciens, ils sont tous Alsaciens pour faire leur joli métier.

L'espionnage devait lui rapporter plus que la vente de ses rosses et surtout de ses vaches tuberculeuses, la viande à soldats qu'il parvenait à introduire dans les casernes... Par suite de quelles complicités infâmes ?

En tous cas, le patron du débit et les autres associés, un camionneur de brasserie, un garçon d'écurie dans un hôtel, un boucher, un horloger ambulant, avaient pour lui beaucoup de saluts et de bravos.

Il tenait la queue de la poêle ou mieux la clef de la boîte aux miracles, M. Fessmann.

Depuis qu'il avait surpris les Hanoviens entrant ou sortant de cette maison louche, laquelle portait pour enseigne, trompeuse, « Au Patriote Saint-Léonardais », le « Coq Gris » la tenait à l'œil.

Et, chose bizarre, le brigadier Buisson l'y tenait aussi, mais pour d'autres raisons : comme entrepôt de toutes les charges de harts, de replant, de bois vert que lui enlevaient les délinquants forestiers.

Le « Coq Gris » se fût fait un scrupule de toucher au domaine du père de Mademoiselle Laurence et c'était ailleurs qu'il tendait ses collets.

Les gens de la Maison Forestière le croyaient bien loin ou se demandaient même s'il n'avait point changé de métier.

Le « Coq Gris » changer de métier ? Ah non, car son instinct lui disait que la jeune fille eût été perdue s'il fût devenu valet de ferme, casseur de cailloux, charbonnier, manœuvre, chien à la niche.

Loup on l'avait rendu, loup il resterait.

Le goût du merveilleux avait porté Laurence vers cet être étrange, d'une force de démon, vers ce banni dont l'origine était un mystère.

Et il avait raison quand il voulait rester pour elle le sauvage de la forêt, son aide, son gardien.

A cette heure solennelle surtout. Laurance, vraie fille de France, éprouvait le besoin de sentir le « Coq Gris » à ses côtés.

La lecture du portefeuille de Peppion lui en avait appris long ; elle redoutait les événements futurs.

En tout cas, il n'y eut rien d'extraordinaire à ce que le brigadier et le vagabond se trouvassent tous deux, en même temps de nuit, aux environs du bouchon suspect.

Buisson y allait, lui, pour constater par lui-même, que le cafetier s'était offert une douzaine de jeunes sapins destinés à composer sa tonnelle de la saison.

Le « Coq Gris » pour savoir ce que Fessmann pouvait bien raconter des projets de son ami Thannberg.

Malheureusement, le brigadier, tout en s'insinuant entre la dite tonnelle et en tendant le cou pour voir si d'autres voleurs forestiers né se trouvaient point en compagnie du principal délinquant de ce jour-là, heurta une pile de litres de bière vides.

Patatras ! Les mouchards français, au service de l'Allemagne, qui venaient de recevoir des nouvelles graves et une grosse somme à partager, eurent une peur de tous les diables.

Ils crurent le brigadier en possession de leurs secrets, question de vie ou de mort pour eux.

Fessmann s'éclipsa avec la caisse, dans les ténèbres, du côté de Saint-Léonard, mais les autres jetèrent un nœud coulant sur la tête de Buisson, et l'attirèrent à eux en l'étranglant.

Le brigadier essaya de se retenir aux branchages de la tonnelle, aux tables, aux bancs.

Mais ils étaient cinq à tirer sur la corde, pendant que le patron courait fermer les portes et éteindre les lampes.

Il tomba râlant et crut sa dernière heure venue... Pauvre Laurence !

Tout à coup un poids formidable s'abattit sur la tête, sur le dos des associés, leur défonçant les côtes, leur cassant la mâchoire.

La corde fut coupée, le brigadier remis sur ses jambes, frictionné avec de l'eau-de-vie.

C'était le « Coq Gris » qui faisait son appar